

**PROCES VERBAL
BUREAU DIRECTEUR
DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017**

Présents

MME. GARNIER Laurence -

MM. ALEXANDRINO Philippe – JAVEGNY Anselme – Pascal HOAREAU

Assistent :

MM. Stéphane ERAPA – Fred VALLIAMEE – Christian CHEVALIER

La séance est ouverte par le président Monsieur ALEXANDRINO Philippe à 17h15.

ORDRE DU JOUR

1 – RENCONTRE FILERE MASCULINE FEDERALE / BUREAU DIRECTEUR

Le Bureau Directeur accueille messieurs Pascal BOURGEGIS (Responsable PPF) et Pascal PERSON (Entraîneur National).

Ces derniers nous font part de leur point de vue et nous apportent des éléments pour le bon fonctionnement du pôle masculin.

Ils soulignent que le stage qui sera effectué la semaine prochaine sera bien considéré comme un stage de Zone malgré l'absence regrettable de Mayotte.

Concernant le partenariat avec le CREPS, ils constatent que le pôle fonctionne depuis le début de l'année sans préparateur physique et que c'est Monsieur Christian CHEVALIER qui assure cette mission depuis la rentrée scolaire.

Aussi, ils souhaitent que le temps de travail de Monsieur CHEVALIER soit vraiment axé sur la formation spécialisée des joueurs et que cette partie de préparation physique revienne à l'intervenant du CREPS.

Une réunion a eu lieu en présence du directeur du CREPS qui a confirmé, qu'à compter de la rentrée des vacances d'Octobre (soit le 30 Octobre), plusieurs intervenants seront mis à disposition du pôle Masculin sur la partie préparation physique.

Messieurs BOURGEGIS et PERSON demandent à ce que les jeunes identifiés aient un volume d'entraînement plus conséquent. L'ETR fera appel à un intervenant extérieur supplémentaire afin de pouvoir répondre efficacement au cahier des charges fédérales. A compter du mois de novembre 2017, des créneaux d'entraînements pourraient être disponible de 11h00 à 12h30 au Gymnase Patrick CAZAL pour le pôle masculin.

2 – CCOI

Suite aux derniers évènements survenus à Madagascar (peste pulmonaire), le Bureau Directeur décide de retirer les équipes réunionnaises de la CCOI si la compétition est maintenue sur la Grande Ile. A ce jour, le Bureau Directeur est informée que la Fédération Mauricienne s'est manifestée pour organiser la compétition.

Le Bureau Directeur valide la participation des équipes si l'AHBOI confirme la prise en charge de l'organisation par la Fédération Mauricienne.

3 – COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Après avoir rencontré à deux reprises la CTA, le Bureau Directeur constate qu'il n'y a aucune amélioration dans le fonctionnement de la Commission.

Dans un souci de répondre efficacement aux clubs, le Bureau Directeur délègue à Monsieur Pascal HOARAU, la responsabilité de mettre en place une commission temporaire afin de gérer les affaires courantes et de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Commission. Un nouveau Président de la CTA sera nommé lors d'un prochain Conseil d'Administration.

4 – TROPHEE REUNION

Afin de limiter les risques de blessure, dans un premier temps, et dans l'apprentissage d'une gestion technique à plus de douze joueurs, dans un deuxième temps, le Bureau Directeur décide d'accorder aux clubs l'alignement **de 14 joueurs par rencontre, à compter des quarts de Finales.**

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire Général,

**LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL
MAISON DES SPORTS**

BP 335 - 97495 STE-CLOTILDE Cedex

Tél : 0262 21 94 79 - Fax : 0262 41 47 76

GSM : 0692 26 45 28

Email : 6900000@ffhandball.net

Anselme JAVEGNY

Le Président,



Philippe ALEXANDRINO